

English version below

DÉMOCRATIE DIRECTE ET PARTICIPATIVE : QUELLES ASPIRATIONS CITOYENNES ?

Démocratie participative et démocratie directe entretiennent une relation paradoxale dans la théorie démocratique et dans le petit monde des expérimentations démocratiques. Entre ces « faux-amis », les points de litige sont connus : la démocratie participative ne susciterait l'intérêt que d'une frange étroite de la population intéressée à la politique et ne remettrait pas suffisamment en cause la démocratie représentative, en ne conférant aucun pouvoir décisionnel ; tandis que la démocratie directe serait plus favorable à la participation et à la décision populaires, par le biais du vote, mais ne permettrait ni la co-construction des politiques ni la qualité d'information et de délibération nécessaire à la formation de points de vue éclairés et non manipulés. Pour tenter de repousser les limites de leur modèle, les participationnistes se sont tournés en nombre depuis une vingtaine d'années vers les assemblées tirées au sort, dont la représentativité sociologique a pu sembler un substitut satisfaisant à l'impossible participation de masse. Les expériences se sont multipliées, y compris en France, sous le regard bienveillant et souvent à l'instigation des politiques, mais fréquemment dans l'indifférence générale du public, qui ne s'identifie pas à ces mini-publics, et en générant une certaine frustration chez leurs membres, déçus par le manque de débouchés décisionnels de leurs travaux.

Dans ce contexte, la question de la démocratie directe resurgit, d'autant que sa pratique, en particulier au niveau local, est en augmentation constante depuis les années 1990, et que les enquêtes d'opinion montrent l'importance dans la plupart des démocraties de la demande citoyenne de référendums et autres procédés d'influence populaire sur la législation. En France, les Gilets jaunes, soutenus par une grande partie de la population, ont clamé haut et fort leur désir de démocratie directe, et des collectifs ou des municipalités inventent des formes ad hoc d'initiatives populaires locales quand elles ne sont pas permises par le droit. L'attrait des procédures référendaires est d'autant plus fort qu'elles seraient aujourd'hui en mesure de dépasser leur « déficit délibératif » grâce aux nouvelles potentialités offertes par la démocratie électronique (forums digitaux) ou les assemblées tirées au sort (construction collective des propositions soumises au vote, Citizen's Initiative Reviews sur le modèle de l'Oregon durant les campagnes référendaires, etc). La démocratie directe est perçue, dans sa version classique, comme une alternative, plus radicale, à la démocratie participative, ou, dans une approche plus contemporaine, comme un complément de cette dernière, dans le cadre d'expériences combinant démocratie sortive, délibérative, participative et directe (à l'instar des conventions citoyennes de Colombie britannique ou irlandaises) – suggérant que ces formes hybrides sont peut-être aujourd'hui le nouvel horizon de l'innovation démocratique.

Pour autant, la capacité de la démocratie directe à générer une participation plus grande que la démocratie participative ne peut être considérée comme une évidence. Les cas ne sont pas rares dans les démocraties de consultations populaires n'ayant mobilisé qu'une petite minorité de l'électorat. Dans les pays qui prévoient un quorum, comme l'Italie ou plusieurs démocraties d'Europe de l'Est, de nombreux référendums ayant abouti à une victoire, parfois très large, de la proposition soumise au vote, ont été invalidés à cause d'une participation trop basse. Certains référendums locaux français tenus récemment à l'initiative de maires ont battu des records avec moins de 10% de participation. Il est donc justifié de se demander si la démocratie directe est véritablement une aspiration citoyenne ou une simple velléité exprimée dans un contexte de grande défiance à l'égard de la démocratie représentative, mais qui peinerait à se concrétiser.

Ouvert par le célèbre discours de Benjamin Constant, qui opposait la liberté des Anciens (s'auto-gouverner) et des Modernes (vivre à leur guise), ce débat n'a en rien perdu de son actualité.

Ainsi cet atelier lillois du projet DEFIDEM, adossé aux travaux du CERAPS sur ces différentes questions, aura-t-il pour objet l'aspiration citoyenne à la démocratie participative et à la démocratie directe. Il sera divisé en deux parties : la première sera consacrée à la demande de démocratie directe/participative, la seconde à la participation citoyenne dans la démocratie directe/participative.

Les communications pourront aborder des questions telles que :

Quelle est l'importance de la demande de démocratie directe/participative ? La démocratie directe suscite-t-elle plus d'intérêt que la démocratie participative ? De quelles catégories sociologiques ces demandes émanent-elles ? Varient-elles en fonction des procédés et dispositifs participatifs et directs ? Quelles aspirations et motivations recèlent-elles ? Les individus qui souhaitent davantage participer veulent-ils prendre les décisions ou seulement que leur avis soit pris en compte ? Existe-t-il une véritable remise en cause de la démocratie représentative ?

Qui participe dans la démocratie directe et la démocratie participative ? La démocratie directe permet-elle de mobiliser de nouveaux publics ? Quelles conditions et variables favorisent la participation, d'un point de vue quantitatif et qualitatif ? La participation est-elle dépendante d'une forme d'apprentissage et de routinisation de la pratique ? La démocratie directe et la démocratie participative se fertilisent-elles mutuellement ou fonctionnent-elles plutôt comme des alternatives ? Ont-elles des retombées sur la participation électorale ? Quel rôle jouent l'offre d'outils participatifs, le contexte institutionnel et la culture politique ?

Les communications pourront être des contributions théoriques ou empiriques. Les retours d'expériences étrangères, en particulier en ce qui concerne les facteurs et les dynamiques de la participation, ainsi que les éventuels processus d'acclimatation, seront particulièrement appréciés.

DIRECT DEMOCRACY AND PARTICIPATORY DEMOCRACY: WHAT CITIZEN ASPIRATIONS?

Participatory democracy and direct democracy display a paradoxical relationship in democratic theory and in the small world of democratic experiments. Between these "false friends", the points of dispute are known: participatory democracy would only arouse the interest of a narrow segment of the population interested in politics and would not sufficiently call into question representative democracy, by conferring no decision-making power; while direct democracy would be more favourable to popular participation and decision-making, through voting, but would allow neither the co-construction of policies nor the quality of information and deliberation necessary for the formation of enlightened and non manipulated points of views. To try to push the limits of their model, participationists have turned in large numbers over the past twenty years to assemblies drawn by lot, whose sociological representativeness may have seemed a satisfactory substitute for the impossible mass participation. Experiments have multiplied, including in France, with the blessing and often at the instigation of politicians, but frequently amid the general indifference of the public, who do not identify with these mini-publics, and generating a certain frustration among their members, disappointed by the lack of decision-making opportunities for their work.

In this context, the question of direct democracy resurfaces, especially since its practice, particularly at the local level, has been constantly increasing since the 1990s, and opinion surveys show the importance in most democracies of citizen demand for referendums and other processes of popular influence on legislation. In France, the Yellow Vests, supported by a large part of the population, have loudly proclaimed their desire for direct democracy, and collectives of citizens or municipalities invent ad hoc forms of local popular initiatives when they are not permitted. by law. The appeal of the referendum is all the stronger as it would today be able to overcome its "deliberative deficit" thanks to the new potential offered by electronic democracy (digital forums) or assemblies drawn by lot (collective elaboration of proposals put to the vote, Citizen's Initiative Reviews on the model of Oregon during the referendum campaigns, etc.). Direct democracy is seen, in its classic version, as a more radical alternative to participatory democracy, or, in a more contemporary approach, as a complement to the latter, within the framework of experiences combining sortition, deliberative, participatory and direct democracy (like the citizens' conventions of British Columbia or Ireland) – suggesting that these hybrid forms are perhaps today the new horizon of democratic innovation.

However, the capacity of direct democracy to generate greater participation than participatory democracy cannot be regarded as taken for granted. Cases are not rare in democracies of popular consultations having mobilized only a small minority of the electorate. In countries which provide for a quorum, such as Italy or several Eastern European democracies, numerous referendums which resulted in a victory, sometimes very large, of the proposal submitted to the vote, have been invalidated due to turnout that is too low. Some French local referendums held recently at the initiative of mayors have broken records with less than 10% participation. It is therefore justified to ask whether direct democracy is truly a citizen aspiration or a simple desire expressed in a context of great distrust towards representative democracy, but which would struggle to materialize. Initiated by the famous speech of Benjamin Constant, who opposed the freedom of the Ancients (self-government) and the Moderns (living as you wish), this debate has in no way lost its relevance.

Thus this Lille workshop of the DEFIDEM project, backed on the work of CERAPS on these different questions, will have as its object the citizen aspirations for participatory democracy and direct democracy. It will be divided in two parts: the first will be devoted to the demand for

direct/participatory democracy, the second to citizen participation in direct/participatory democracy.

Communications may address questions such as:

How important is the demand for direct/participatory democracy? Does direct democracy arouse more interest than participatory democracy? From which sociological categories do these demands emanate? Do they vary according to participatory and direct processes and devices? What aspirations and motivations do they contain? Do individuals who wish to participate more want to make decisions or only that their opinions are taken into account? Is there a real challenge to representative democracy?

Who participates in direct democracy and in participatory democracy? Does direct democracy mobilize new audiences? Which conditions and variables favour participation, quantitatively and qualitatively? Is participation dependent on a form of learning and routinization of practice? Do direct democracy and participatory democracy cross-fertilize each other or do they function rather as alternatives? Do they have any impact on electoral participation? What is the role of participatory opportunities, the institutional context and political culture?

Communications may be theoretical or empirical contributions. Feedback from foreign experiences, particularly with regard to the factors and dynamics of participation, as well as possible acclimatization processes, will be particularly appreciated.